AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0811
FR0010341032-FS0318

16 mai 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

FONCIERE INEA

(Euronext Paris)

1. Par courriers reçus le 15 mai 2014, complétés notamment par un courrier reçu le 16 mai 2014, la société anonyme Macif Gestion[1] (22 rue Vernier, 75017 Paris) agissant pour le compte de la Macif dans le cadre d'un mandat de gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 12 mai 2014, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société FONCIERE INEA et détenir, pour le compte de la Macif, 527 031 actions FONCIERE INEA représentant 789 531 droits de vote, soit 10,97% du capital et 11,65% des droits de vote de cette société[2].

 Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions FONCIERE INEA hors marché.

2. Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

 « L'acquisition des titres de la société FONCIERE INEA par Macif Gestion s'inscrit dans le cadre normal de son activité de société de gestion de portefeuille menée sans intention de mettre en œuvre une stratégie particulière à l'égard de la société FONCIERE INEA ni d'exercer, à ce titre, une influence spécifique sur la gestion de cette dernière. Macif Gestion n'agit pas de concert avec un tiers et n'a pas l'intention de prendre le contrôle de la société FONCIERE INEA ni de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme administrateur, membre du directoire ou du conseil de surveillance ».

[1] Société détenue à hauteur de 34% par la Macif et à hauteur de 66% par Ofi Asset Management, elle-même détenu à hauteur de 66% par la Macif.

[2] Sur la base d'un capital composé de 4 804 520 actions représentant 6 779 329 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.